

Un projet FNS Sinergia réunit les universités de Lausanne, Bâle, Lugano et Saint-Gall autour de la notion de fédéralisme fiscal en Suisse. Stefanie Brilon, postdoctorante à l'UNIL, travaille en son sein sur le lien entre concurrence fiscale et beauté du paysage.

Vue sur le lac toutes taxes comprises

Sophie Badoux

Une commune suisse bien située géographiquement peut-elle capitaliser les avantages naturels de son paysage et les répercuter sur son taux d'imposition? Telle est la question que se pose Stefanie Brilon, postdoctorante au Département d'économétrie et d'économie politique à la Faculté des hautes études commerciales (HEC) de l'UNIL. Elle travaille sur cette thématique avec le professeur Marius Brühlhart, requérant principal du vaste programme de recherche FNS Sinergia 2010-2016 sur le fédéralisme, qui réunit près de trente chercheurs de toute la Suisse. La Confédération, fabuleux laboratoire pour les scientifiques, permet de tester le fonctionnement du fédéralisme fiscal et politique et d'en extrapoler des théories possiblement applicables à d'autres types de fédérations comme l'Europe ou les Etats-Unis.

Plusieurs particularités rendent la Suisse propice à l'expérimentation : sa petite taille et la grande mobilité de sa population, son cadre institutionnel stable depuis plus de 150 ans, une décentralisation extrême avec des variations locales fortes entre les 26 cantons et les 2500 communes qui la composent, et enfin l'indépendance des cantons et des communes en termes de fixation des taux d'imposition. Seul bémol : les données liées aux finances publiques sont collectées par les cantons et donc peu centralisées. L'un des premiers buts du projet Sinergia est d'établir d'importantes bases de données. « Ces informations sont une mine d'or inexploitée, confie Marius Brühlhart. Grâce au soutien du FNS et à la solidité de notre projet, nous sommes les premiers chercheurs à avoir eu accès aux données anonymisées de l'impôt fédéral direct par contribuable. Quelque chose de tout à fait exceptionnel. » Des données qui ont permis de faire aboutir un premier projet de recherche sur l'impôt sur les successions, un sujet au cœur des discussions politiques actuellement puisqu'une initiative populaire souhaitant imposer les successions de plusieurs millions pour financer l'AVS a été déposée par la gauche et sera discutée au Parlement cet été. L'étude de Marius Brühlhart, qui doit être

publiée en mars dans le prestigieux *Journal of Public Economics*, a démontré que les gens âgés fortunés ne choisissent en principe pas leur lieu de résidence en fonction du taux d'imposition sur les successions, contrairement aux arguments politiques souvent avancés.

Mais revenons à nos montagnes. La corrélation entre le modèle de taxation et les atouts naturels d'un lieu peut-elle aussi expliquer la manière dont la population se distribue sur le territoire? Autrement dit, les gens sont-ils prêts à déménager d'un canton à un autre à cause du taux d'imposition et de la beauté du paysage? Selon les théories classiques de la fiscalité, si une commune a un avantage naturel (par exemple une belle vue sur le lac), elle devrait avoir des impôts plus élevés, car on s'attend à ce qu'elle capitalise cet avantage. Vu sa beauté, ses habitants seraient également plus réticents à la quitter pour déménager dans une commune voisine simplement parce que les impôts y sont plus bas. A l'inverse, une commune moins bien lotie (par exemple sujette à des brouillards réguliers et une faible exposition au soleil) devrait posséder un système de taxes basses pour compenser ses désavantages. Sauf qu'en réalité on observe exactement l'inverse! Un paradoxe du point de vue théorique que Stefanie Brilon tente de démêler.

« Les localités entre Lausanne et Genève proches du lac ont les impôts les plus bas de la région lémanique, observe la chercheuse. Cela s'explique de plusieurs manières. D'une part, les communes dites « riches » n'ont pas intérêt à avoir des impôts élevés parce qu'elles



Stefanie Brilon tente de formaliser un modèle fiscal expliquant la corrélation entre impôts bas et paysage idyllique. F.Imhof©UNIL

profitent moins de la redistribution et, d'autre part, elles sont moins enclines à investir pour le bien public. » En effet, ces dernières prônent plutôt un certain libéralisme économique avec un Etat peu interventionniste. Les prix de l'immobilier, plus élevés dans une commune « riche » pratiquant un taux d'imposition bas, favorisent aussi la venue d'habitants aisés, qui maintiennent une politique libérale. Pour formaliser un modèle théorique qui explique le phénomène – à savoir « pourquoi les riches se retrouvent toujours dans des endroits jolis » – Stefanie Brilon a commencé à lister certains critères pour « quantifier » et qualifier la beauté d'un lieu. L'accès à un lac, la propension au tourisme, l'exposition au soleil, la taille de l'agglomération, l'accès aux transports publics, la qualité des services publics, les conditions météorologiques et le prix de l'immobilier sont les premiers critères avancés. De premières hypothèses qui restent à confirmer au fur et à mesure de la récolte des données.

 www.fiscalfederalism.ch